



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 JUIN 2011

Conseil municipal de Ligneyrac réuni à 18h00 sous la présidence de Bertrand Rivière, Maire

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents sauf :

- Annette Chaumont, Lydia Chancogne-Tralégglise, Philippe Charpentier, excusés

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 31/03/2011 à l'unanimité et signature du dossier de séance.

1) Intercommunalité et fusion (schéma départemental de coopération intercommunale)

Monsieur le Maire explique que selon la loi du 16 décembre 2010, Monsieur le Préfet a présenté une nouvelle carte de redécoupage du territoire, proposant la fusion des communautés de communes de Beaulieu, Beynat et Meyssac. Il indique en outre que le seuil de 5000 habitants ne sera pas retenu car trois communes sont classées en zone de montagne ; l'objectif derrière ce projet est une étape supplémentaire dans la volonté de la direction des collectivités locales de faire baisser en France le nombre des communes, volonté déjà affichée en 1972 avec la loi Marcellin. Même si les communes délibèrent contre ce projet, la loi permet au préfet de passer outre. Cette fusion engendrerait des problèmes concernant les transferts de compétences, inégales entre chaque communauté de communes. Il pense qu'il faut avoir une logique de territoire et faire attention au principe de subsidiarité. Il donne lecture du projet de délibération pour lequel l'ensemble des trois communautés de communes est majoritairement d'accord.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- avis défavorable sur le projet proposant la fusion des Communautés de communes de Beynat, Villages Midi Corrézien et Sud Corrézien
- conservation du périmètre actuel de la Com.Com des Villages du Midi Corrézien
- maintien des compétences actuelles
- mise en œuvre du principe de subsidiarité à travers le Syndicat BBM pour les politiques sur l'enfance, l'eau, le tourisme et le développement économique
- avis favorable à la proposition de dissolution du Syndicat Collonges-Meyssac.

2) Demandes de subventions pour foires primées

Monsieur le Maire fait part des 2 demandes de subventions, parvenues à la mairie après le Conseil Municipal du 31 mars dernier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Une subvention de 100 € pour la Foire du Jeudi de la Passion à Turenne
- Une subvention de 100 € pour l'association « pour gérer les Foires de Meyssac »

3) Taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire explique qu'après proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à sa demande sur le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe. Le Conseil Municipal doit ensuite valider cette proposition : taux de promotion fixé à l'unanimité à 100 % pour les avancements de grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

4) Référendum d'initiative populaire

Monsieur le maire explique au conseil réuni que, conformément à la législation en vigueur, l'assemblée doit délibérer sur la demande de referendum d'initiative populaire formulée par le Collectif d'information des habitants de Ligneyrac reçue le 31 mars dernier, sur la question de l'AVAP.

Il témoigne de personnes qui ont été très sollicitées à plusieurs reprises pour signer cette pétition alors qu'elles étaient favorables au projet.

Adrien Lamothe indique que les signatures recueillies auprès d'habitants d'autres communes n'ont pas de valeur.

Florence Maringue pense que l'enquête publique sur le projet d'AVAP permettra à chaque habitant de s'exprimer auprès du commissaire enquêteur.

Joëlle Nicolas indique que le dossier de l'AVAP est trop compliqué pour se résumer par un vote par oui ou par non, que toute l'équipe municipale y a travaillé beaucoup, pour revoir et assouplir le règlement, ce qu'Albert Richard confirme en ajoutant qu'il souhaite que le commissaire enquêteur explique en détail le règlement.

Patrick Cheyroux ajoute qu'une partie du territoire est déjà classée, ce qui crée un déséquilibre, il faut donc uniformiser sur le territoire.

Sabine Fichter témoigne de la réunion SCOT de la veille lors de laquelle le parc des Pyrénées a été évoqué, très critiqué au début de la création et que tout le monde approuve maintenant.

Enfin, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'organiser un referendum sur la question de l'AVAP, ce processus ne permettant pas le dialogue approfondi.

5) Point sur les études AVAP, PAB et PLU

AVAP :

Monsieur le Maire explique que la commission AVAP était composée jusqu'ici de 6 membres du Conseil Municipal (+ ceux qui voulaient se joindre aux réunions) et de 3 représentants de l'état. Le projet de décret sur l'AVAP récemment paru indique qu'il faut désigner des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental et au titre d'intérêts économiques locaux.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de fixer la composition de cette commission locale, en attendant la parution du décret à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin,
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles du Limousin,
- Quatre personnes qualifiées : Xavier Hochart (du CAUE) et Martine Chavent, au titre du patrimoine culturel ou environnemental ; André Bizac et François Ceyrac, au titre d'intérêts économiques locaux,
- Six membres du Conseil Municipal : Bertrand Rivière, Patrick Cheyroux, Albert Richard, Joëlle Nicolas, Sabine Fichter et Florence Maringue,

reprenant ainsi l'ancienne commission mise en place.

Il propose aussi de continuer d'inviter à toutes les réunions de travail sur l'AVAP, outre la commission précitée les autres personnes invitées antérieurement (chambres consulaires, personnes publiques associées, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, etc : voir la délibération du 31 mars 2011), ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que l'enquête publique est retardée par l'attente du décret définitif.

PLU :

L'étude PLU est par conséquent retardée dans ses travaux.

PAB et Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire rend compte de la commission des sites classés à laquelle il était convié pour assister aux débats sur le projet de salle polyvalente. Il a été surpris d'y retrouver des représentants du Collectif d'Information des habitants de Ligneyrac qui ont vivement critiqué le projet, indiquant que le bâtiment était tout à fait remarquable, mais qu'il fallait le mettre ailleurs !

Cependant, la commission a trouvé que ce projet était tout à fait en accord avec ce que les membres souhaitent, que c'était un beau projet et a conclu par un avis favorable à l'unanimité. Pour Monsieur le Maire, cela prouve que les règles de l'AVAP, du site classé ne sont pas incompatibles avec une architecture innovante.

Patrick Cheyroux ajoute que ce projet a un côté pédagogique, avec l'utilisation de matériaux locaux (le mélèze qui dure très longtemps, par exemple).

Concernant le bruit, un système sera mis en place qui coupera toute la sonorisation au-delà d'un certain seuil sonore.

Enfin, Monsieur le Maire indique que la prochaine étape est le lancement d'appel d'offres.

6) Emplacements réservés dans le cadre du PLU

Monsieur le Maire explique qu'il faut avoir une réflexion sur d'éventuels emplacements réservés, à prévoir dans le PLU, par exemple au départ des chemins de randonnée.

Le problème se posera également au bourg pour savoir où mettre des places de stationnement proches de la salle polyvalente. Le terrain envisagé à côté de la parcelle de la salle ne conviendrait pas à cause du risque de glissement. Monsieur le Maire a pensé au terrain en bas du presbytère qui serait bien positionné ; de plus le propriétaire serait sans doute favorable, étant très sensible à la tranquillité des habitants des logements sociaux. Il en est de même pour la parcelle au départ du chemin du bourg vers la Planche qui pourrait contenir quelques emplacements, et dont l'emprise appartient au même propriétaire.

Francis Vergne fait remarquer qu'il existe quand même un parking place janvier.

Monsieur le Maire conclut en disant que la réflexion est ouverte et qu'il faut prendre le temps, notamment dans le cadre de l'étude PAB et en voyant l'utilisation qui serait faite de la salle, avant de prendre une décision et d'engager des frais.

7) Cimetière

Places disponibles :

Monsieur le Maire explique que le cimetière communal ne dispose actuellement que de 3 à 4 emplacements disponibles. La réglementation oblige à avoir en permanence 5 emplacements (vues la population de Ligneyrac et la moyenne des inhumations sur la commune).

Ont le droit d'être inhumées dans le cimetière communal les personnes habitant la commune et celles qui décèdent sur la commune. La loi ne fait pas obligation de donner des concessions à l'avance, bien que ce soit souvent l'usage.

Monsieur le Maire propose de faire l'inventaire des concessions qui pourraient être récupérées, de voir si l'on peut utiliser l'allée centrale et de mettre en route la procédure nécessaire.

Francis Vergne demande si un agrandissement ne serait pas envisageable. Monsieur le Maire répond qu'il faut demander une étude à un hydrogéologue mais une construction à côté de l'actuel semble difficile, à cause de la pente, des problèmes d'assainissement au bourg, et de la question sanitaire avec le ruisseau en contrebas.

Albert Richard propose le jardin de curé en dessous du presbytère et rappelle que le précédent Conseil Municipal avait proposé d'en créer un nouveau à la croix de Magne.

Monsieur le Maire propose d'être mandaté pour explorer des solutions ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Tarifs :

Monsieur le maire explique au conseil réuni que le seul tarif actuel établi pour une durée de concession de 30 ans n'est pas suffisant. Il y a lieu de proposer un deuxième tarif pour une durée différente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de maintenir le tarif actuel de 75 euros par m² pour une durée de concession de 30 ans,
 - de proposer un second tarif de 35 euros par m² pour une durée de concession de 10 ans,
- et donne pleins pouvoirs au Maire pour la mise en place de ces tarifs.

8) Restauration d'objets de l'église et travaux d'assainissement de l'église

Sabine Fichter, en charge de la commission culturelle, explique qu'elle a rencontré les services du département qui ont inventorié les objets de l'église et détaillé les besoins de restauration nécessaires, leur état sanitaire étant jugé préoccupant et une intervention devenant urgente.

C'est le cas pour :

- le tableau de St Antoine, objet inscrit au patrimoine,
- les statuettes,
- les tableaux à l'entrée,
- St Eutrope,
- Le tabernacle en bois doré qui est de valeur.

Il est à noter que ses restaurations ne seront bénéfiques que si l'état sanitaire de l'église est amélioré. Des drainages autour de l'église, surtout côté nord diminueraient l'humidité trop importante. Il faudrait penser également à sécuriser ces objets pour pouvoir les montrer aux visiteurs.

Pour assainir l'église : drainages autour de l'église dans le cadre du PAB ; rajout de grilles aux fenêtres pour aération ; écarter le tableau du mur ; déplacer le tabernacle vers le côté mieux protégé (sud).

Les services du département ont noté également que les lustres avaient de la valeur et indiqué que ces objets étaient recherchés. Il conviendrait de les rehausser (si possible) pour les rendre moins accessibles.

Ces restaurations sont coûteuses mais des aides du département et de la région peuvent être attribuées pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 72 % pour le département et jusqu'à 75 % avec la région pour les objets inscrits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de lancer un appel d'offres complet pour ces deux objets,
- de demander une aide au département et à la région pour ces travaux de restauration,
- de réaliser ces travaux sous réserve d'obtention de subvention.

9) Questions diverses

- Invitation de tous les conseillers au 10^e anniversaire de l'association « Vivre à Ligneyrac »
- Boîte aux lettres mairie à sécuriser car courrier mal protégé : Patrick Cheyroux verra avec le cantonnier pour trouver une solution
- Information du SIRTOM sur la tarification incitative
- Cuve à gasoil : nouveau carburant obligatoire et cuve à changer : contacts avec la commune de Noailhac pour achat d'une nouvelle cuve normalisée (environ 1 000 € HT) et refacturation annuelle à Ligneyrac
- Accord à l'unanimité pour une subvention de 100 € à l'association JMF Meyssac pour l'initiation à la musique
- Invitation de l'APE de l'école de Turenne à la soirée de fin d'année : personne n'est disponible ce soir-là
- Conseil Communautaire le 30/06 : P. Cheyroux et J. Nicolas présents en l'absence de B. Rivière
- Information sur la lutte contre le cynips du châtaignier
- Adrien Lamothe signale un problème d'écoulement d'eaux fluviales sur la route de Lescure, suite aux travaux de voirie du printemps : Patrick Cheyroux verra cela sur place avec le cantonnier
- Adrien Lamothe demande si des travaux de voirie ont été envisagés sur la route menant à la maison de Lescure. Monsieur le Maire rappelle que l'on n'a pas pu retenir toutes les routes communales pour les travaux 2011 et que cela a diminué le coût total, qui est resté néanmoins supérieur au taux plafond de la subvention du conseil général.
- Joëlle Nicolas signale que les fossés en descendant à Creffond sont bouchés, ainsi que les buses : informer le cantonnier
- Synthèse des Rencontres du SCOT du 23/06 par S. Fichter et P. Cheyroux : les 86 communes du SCOT étaient invitées. Cela a été l'occasion d'expliquer à quoi sert le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Son objectif est de donner les orientations à notre territoire pour les 10 ans à venir, en essayant de trouver un équilibre entre monde rural et urbain. Le choix a été fait de ne pas favoriser l'axe autoroutier et ferroviaire, mais plutôt une solution « multipolaire », avec plusieurs pôles de développement en zones rurales pour accroître les populations, avec des équipements, tout en préservant l'agriculture, avec des perspectives pour le tourisme et le tissu économique, en tenant compte de l'environnement (mise en valeur et protection) ; l'AVAP de Ligneyrac est d'ailleurs en parfaite cohérence avec ce schéma.

La question de l'approvisionnement en réseaux est primordiale ; il faut favoriser le transport public. Les constructions doivent également se faire de façon cohérente, tout en réduisant les surfaces.

L'exemple d'Albi a été donné avec des mesures en termes de construction : maisons toujours mitoyennes, terrains de surface de 600 m² maximum en zone rurale et 300 m² en ville, exigence des réseaux à proximité immédiate.

Monsieur le Maire conclut en disant que les études et réflexions actuelles sur la commune permettent d'anticiper et éviteront des mesures draconiennes qui seront prises ailleurs car l'État va se tourner de plus en plus vers les financeurs locaux pour tous les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.